AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Marie-France Matteau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que :

Le Conseil municipal de Wentworth-Nord se prononcera, lors de sa prochaine session régulière, sur la demande de dérogation mineure DM 2021-0327.

Cette session qui sera publique ou à huis clos, se tiendra le 6 octobre 2021 à 19h00 au Centre communautaire de Laurel, situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2021-0327

1578, rue des Jacinthes (Saint-Michel)

Nature de la demande :

Autoriser l'implantation du bâtiment principal résidentiel à une distance de 5,80 mètres et d'une galerie à une distance de 4,80 mètres de la ligne de terrain avant au lieu que ces constructions soient implantées à une distance minimale de 7,50 mètres de la ligne avant tel que prévu à la grille des usages et normes de la zone habitation H-21 (Lac Larivière).

Dispositions réglementaires affectées :

- Règlement de zonage n° 2017-498, Règle d'interprétation concernant les marges, article 11 : Les marges minimales prescrites aux grilles des usages et normes représentent la distance minimale qui ne doit pas être outrepassée par l'implantation ou l'agrandissement d'un bâtiment principal, de tout élément architectural, d'une construction accessoire ou d'un équipement accessoire [...].

- Règlement de zonage n° 2017-498, Constructions et bâtiments accessoires, Implantation, article 141, paragraphe 2 : Les marges de recul à respecter pour les constructions accessoires de plus de 18m^2 sont les mêmes que celles imposées pour les bâtiments principaux et qui sont indiquées aux grilles des usages et normes.

- Règlement de zonage n° 2017-498, Annexe 2, Grille des usages et normes de la zone habitation H-21 (Lac Larivière) : La marge avant minimale prescrite est de 7,50 mètres.

CONSIDÉRANT LES CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES CAUSÉES PAR LE CORONAVIRUS (COVID-19) ET LE FAIT QU'IL EST POSSIBLE QUE LA SÉANCE DU CONSEIL SE TIENNE À HUIS CLOS, QUICONQUE EST INTÉRESSÉ PAR CETTE DEMANDE PEUT SE FAIRE ENTENDRE AUPRÈS DU CONSEIL PAR COURRIEL À secretariat@wentworth-nord.ca , AVANT 16 HEURES, LE 6 OCTOBRE 2021

Donné à Wentworth-Nord, ce 21e jour du mois de septembre deux mille vingt et un.

Marie-France Matteau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h, ce 21e jour du mois de septembre deux mille vingt et un.

Marie-France Matteau
Directrice générale et secrétaire-trésorière